



**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO**  
**2023-449**

**RÈGLEMENT ADOPTANT LA RÈGLEMENTATION UNIFORMISÉE SPA**  
**D'ARTHABASKA-RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX NUMÉRO 2024**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal lors de la séance régulière du 12 décembre 2023 a adopté le Règlement numéro 2023-449 règlement adoptant la réglementation uniformisée SPA d'Arthabaska – règlement concernant les animaux numéro 2024

**QU'**il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 140, rue de l'Église, Saint-Samuel aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Samuel, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2024.

Stéphan Emond  
Directeur général, greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directeur général, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Samuel, résident à Sainte-Eulalie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut ;

En affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 29<sup>e</sup> jour de mai 2024.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Stéphan Emond  
Directeur général, greffier-trésorier